



## Tribune Mars 2024

### **Abandonnée et incendiée,**

La piscine municipale abandonnée par le Maire, fait encore parler d'elle. En janvier, un incendie se déclare et dévaste la toiture des vestiaires. Ce sinistre vient s'ajouter à une sinistralité élevée (78 666,81 € sur 1 an). Alors que la cotisation d'assurance s'est envolée en 2024, nous avons appris dans un choix purement comptable que la piscine n'était plus référencée dans la liste des biens à assurer. Un arbitrage aux lourdes conséquences pour les palaisiens puisque la ville ne pourra percevoir aucune indemnisation de la part de la compagnie d'assurance. Pourtant, en 2019, le Maire proposait 3 scénarios sur le site de la ville par le biais d'une consultation. Encore une communication sans lendemain dont nous attendons, 5 ans après, la publication des études et des résultats.

Éric HOUET, Nicolas DENNIELOU  
contact@palaiseauensemble.fr